

L'UCP chez l'adjointe au Maire.

Le 13 mai, une délégation de l'Union des Cadres de Paris, conduite par son président Yves BORST, a été reçue par Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels.

Cette rencontre constituait une première prise de contact permettant de se présenter et d'aborder plusieurs sujets de fond.

Spécificité statutaire parisienne.

L'UCP a évoqué son attachement à la spécificité statutaire de l'administration parisienne, avec ses homologues puisées dans les différentes fonctions publiques, situation qui a toujours été considérée par les personnels comme leur assurant la référence la plus favorable en matière de statut. Yves BORST a rappelé que le précédent adjoint chargé des personnels, François DAGNAUD, avait laissé entendre que la nouvelle mandature pourrait voir une évolution des statuts vers la fonction publique territoriale. L'UCP n'est pas fermée à une réflexion sur ce sujet important, sous réserve que les personnels soient gagnants, ce qui ne semble pas garanti à ce jour.

Par ailleurs, des précisions sont souhaitées sur les éventuels projets de renforcement de la déconcentration vers les Mairies d'Arrondissement.

Maïté ERRECART a déclaré qu'elle découvrait les spécificités du statut parisien, qui lui apparaissait plus comme un empilage de textes d'origines différentes et qu'un toilettage lui semblait souhaitable. Elle n'a pas encore de philosophie arrêtée sur le contenu de ce toilettage, mais estime que la fonction publique parisienne est plus proche de la territoriale que de l'Etat. Elle a également fait part de ses premières interrogations, par exemple quant à la coexistence de deux corps, administratif et technique, aux postes d'encadrement supérieur, estimant qu'à partir d'un certain niveau de responsabilité cette dualité ne se justifiait plus et que la mixité des cultures serait bénéfique. Dans le même ordre, elle a relevé que les services de ressources humaines semblaient réservés à la filière administrative, ce qui ne lui semble pas aller de soi.

Concernant les Mairies d'arrondissement, Maïté ERRECART a annoncé une prochaine communication sur une deuxième phase de déconcentration, devant se traduire par la levée de certaines complexités et davantage de moyens et de responsabilités, par exemple en allant plus loin dans la décentralisation des crédits, en décentralisant l'attribution de certaines subventions de faible montant et en rapprochant des mairies les services déconcentrés oeuvrant dans les arrondissements. Elle a ainsi envisagé que les Maires d'arrondissement soient associés au recrutement des chefs de ces services déconcentrés et s'est dite favorable à une meilleure reconnaissance de ces services.

Sur ce dernier point, l'UCP a attiré son attention sur les effets qu'une déconcentration accrue ne manquerait pas d'avoir sur la carrière des personnels concernés.

Pouvoir d'achat.

En réponse à l'attente très forte des agents, l'UCP considère qu'il reste plusieurs pistes à explorer :

- la Ville n'est pas allée au bout des possibilités offertes par les différents régimes indemnitaires ;
- l'UCP est favorable, sur la base du volontariat, à la possibilité de monétisation des JRTT, rappelant que cette mesure ne constitue pas une remise en cause l'accord ARTT ;
- une réflexion est à engager sur l'intéressement et les contrats d'objectifs ;
- l'action et les prestations sociales constituent un moyen de progrès non négligeable. Il est à noter que la Ville, qui consacre 1,67 % de la masse salariale aux œuvres sociales en faveur des personnels, se situe tout juste dans la moyenne de l'effort consenti par les grandes collectivités territoriales ;
- il est souhaitable de réfléchir à l'accélération des carrières, en particulier avec un avancement d'échelon à l'ancienneté minimale comme cela est pratiqué dans la fonction publique territoriale.

Cette question du pouvoir d'achat doit être traitée sous deux angles, d'une part celui de la hausse du coût de la vie ressentie par tous les agents, d'autre part le renouvellement important du personnel parisien attendu dans les 5 ans à venir du fait du nombre des départs en retraite en augmentation, qui nécessite de rendre la ville attractive pour les agents, dans une situation de concurrence avec les collectivités ceinturant Paris.

ARTT :

L'UCP, signataire de l'accord ARTT et de l'avenant sur le Compte Epargne Temps, alerte depuis longtemps la municipalité et l'administration sur les risques liés à l'accroissement du nombre des jours stockés sur les CET, que la création des nouveaux CET n'a fait qu'accroître, en instaurant une limitation de la durée de vie de ceux-ci. Il a été également rappelé que, pour nombre d'agents, l'ouverture d'un CET ne résulte pas d'un choix, mais de l'impossibilité de prendre régulièrement tous les jours de congés et de RTT.

L'UCP a souligné que le volet aménagement de l'accord ARTT reste à développer et a souhaité que des discussions soient reprises sur ce sujet.

Maité ERRECART considère que l'accord ARTT a été très favorable pour les agents et qu'il y a peu à améliorer, mais reste ouverte à la discussion : un Groupe de Pilotage Permanent était prévu dans l'accord, il semble être le lieu idoine pour traiter de ce sujet.

Autres points :

D'autres points ont été abordés lors de cette entrevue :

La Petite Enfance, avec la nécessité d'améliorer la gestion des crèches, qui présente de grosses disparités d'un arrondissement à l'autre et même d'une crèche à l'autre. Dans ce secteur, marqué par une pénurie en matière de formation et donc de recrutement, il convient tout particulièrement de rendre les métiers attractifs et de fidéliser les personnels. La formation en alternance pourrait également aider à pallier le manque de personnel sortant des écoles.

Maité ERRECART a indiqué avoir déjà pris des engagements sur l'élargissement du recrutement du personnel de ménage des crèches, des créations de postes vont être proposées au budget modificatif. Concernant les autres agents de la Petite Enfance, la Ville va se rapprocher des écoles. Dans l'attente des résultats de ces démarches, des solutions transitoires devront être étudiées.

Les effectifs, qui n'ont pas suffisamment suivi les besoins induits par la politique municipale. Ainsi, outre la Petite Enfance, la politique ambitieuse en matière d'équipements culturels n'a pas été accompagnée des recrutements correspondants. La logique du redéploiement est parfois applicable mais atteint ses limites. Des postes ont été créés pour accompagner la mise en œuvre de l'ARTT, mais avec une répartition très inégale selon les secteurs et peu d'effet sur l'encadrement. Par ailleurs, l'impact des temps partiel, estimé à 700 équivalents temps plein ne peut être négligé.

L'UCP a exprimé ses réserves sur le recrutement de contractuels, estimant qu'une gestion plus fine des ressources humaines, plus qualitative que quantitative, devrait bien souvent permettre de répondre aux besoins spécifiques de certains services.

Enfin, l'UCP a indiqué qu'un effort important serait à consentir au cours des prochaines années en termes de formation, d'une part pour compenser la perte d'expérience et de technicité qu'induiront les nombreux départs en retraite et d'autre part pour permettre une adaptation aux évolutions souhaitées par la municipalité, par exemple en matière de développement durable.

A l'issue de cette entrevue, Maité ERRECART a remercié l'UCP des informations ainsi apportées, constatant que la liste des sujets à traiter était conséquente. En réponse à la demande de l'UCP de maintenir un dialogue social de qualité fondé sur la discussion et non la simple information, conférant au syndicat un véritable rôle de partenaire, elle s'est déclarée prête au dialogue et a proposé de réactiver l'agenda social : une liste de trois à quatre grands thèmes à traiter en 2009 pourrait être arrêtée dans les mois à venir, avant les élections professionnelles. Enfin, Maité ERRECART a accepté (en fonction de son plan de charge) le principe de rencontres avec les composantes de l'Union consacrées à des sujets plus ponctuels, propres à certains corps ou certains secteurs.

Concours et examens.

Lauréats du concours sur épreuves professionnelles de technicien supérieur principal :

Hervé ABRAHAM (CRECEP), Abdelhadi ASFARY (DU), Philippe BENARD (DSTI), Malika BOUCHEKIF (DLH), Damien CARRIERE (DLH), Didier CARRIERE (DVD), Xavier CITOVITCH (DLH), Guillaume DELESTRE (DPE), Bertrand DELORME (DFPE), Sylvain FAUGERE (DLH), Mounir GAHBICHE (DPA), Anne GOGIEN (DVD), Thomas GUESNIER (DPE), Papa GUEYE (DJS), Hervé HERSCOVICI (DU), Yannick JONOT (DVD), Nathalie LE JONCOUR (DVD), Sébastien LIARD (DSTI), Franck MANTES (DASCO), Morad OUERHANI (DVD), Stéphane PEETERS (DVD), Laurent SUQUET (DU), Mustapha ZAHOU (DPP), Hassan ZERHOUNI (DPE), Luc ZWIZIG (DPA).

A toutes et tous l'UCP adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45